

INFORMATION – REFORMATION DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le Ministre des Pouvoirs Locaux, Monsieur François Desquesnes a, par son arrêté du 14 janvier 2026, **décidé de réformer** comme suit le budget communal 2026 voté en séance du Conseil communal du 10 décembre 2025 :

Service ordinaire

1. Situation avant réformation

Recettes globales	20 193 981,34€
Dépenses globales	19 838 586,87€
Résultat global	355 394,47€

2. Articles à modifier

a. Recettes (exercice propre)

- article 00010/466-48 (compensation pour travailleurs frontaliers luxembourgeois) doit être de 3.033,92€ au lieu de 3.047,34€ soit 13,42€ en moins

- article 552/161-05 (redevance d'occupation du réseau électrique) doit être de 143.618,30€ au lieu de 147.906,69€ soit 4.288,39€ en moins.

b. Dépenses : pas de modifications

3. Récapitulation des résultats, tels que réformés

Exercice propre	Recettes	19 601 260,42€	Résultats :	2.241,47€
	Dépenses	19 599 018,95€		

Exercices antérieurs	Recettes	588.419,11€	Résultats :	348 851,19€
	Dépenses	239 567,92€		

Prélèvements	Recettes	0€	Résultats :	0€
	Dépenses	0€		

Global	Recettes	20 189 679,53€	Résultats :	351 092,66€
	Dépenses	19 838 586,87€		

Service extraordinaire pas de réformation.

OBJET : Information -
réformation budget
communal 2026.

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN

